Wallonie | SPW Service public de Wallonie

DGO6
DIRECTION DES LICENCES D'ARMES

Ilot Saint Luc - Chaussée de Louvain, 14 à 5000 NAMUR - Tél. : 081/649.752

BEL – LICENCE SPECIALE ARMES ET MUNITIONS. **(art. 11/4) directive 91/477/CEE)**
ACCORD PREALABLE POUR LE TRANSFERT D'ARMES A FEU ET DE MUNITIONS **(directive 93/15/CEE)**

1. ETAT MEMBRE D'EXPEDITION :

2. ETAT MEMBRE DE DESTINATION : **BELGIQUE**

3. EXPEDITEUR

☐ PARTICULIER ☐ ARMURIER

Nom, Prénoms : .....
Lieu & date de naissance : .....
Passeport/carte d'identité n° : .....
Délivrée le : .....
Par : .....

Raison sociale : .....

Adresse : (si personne morale, celle du siège social) :
.....
Tél : .....
Fax : .....
Email : .....

4. DESTINATAIRE

☐ PARTICULIER ☐ ARMURIER

Personne physique
Nom, Prénoms : .....
Lieu & date de naissance : .....
N° de registre national : .....

Personne morale
Adresse (du siège social) : .....

Tél : .....
Fax : .....
Email : .....

Adresse de livraison : .....
.....

Complément : Joindre à la présente copie d'un des 4 documents officiels repris ci-dessous :

- permis de chasse belge
- carte européenne de chasseur/tireur sportif
- autorisation du Gouverneur de province
- licence de tireur sportif délivrée en Belgique

5. MATERIEL CONCERNE Annexes : ☐ oui ☐ non

N°	Catégorie	Type	Marque-modèle	Calibre	N° d'identification	Epreuves CIP Oui-non	Nombre

6. DEMANDEUR DE L'ACCORD

Firme : .....
Nom, prénoms : .....

Date : .....

Signature : .....

Prière d'envoyer au préalable ce document au Banc d'Epreuves des Armes à feu, rue Fonds des Tawes 45 à 4000 Liège qui me le fera parvenir pour approbation et signature.

Ce 11/4 doit être retourné à la Direction des Licences d'Armes à la fin de sa validité. Prière de joindre à celui-ci une annotation qui mentionne si la transaction a eu lieu ou non (en cas de transaction partielle, précisez les pièces rentrées en Belgique).

7. ACCORD PREALABLE DE L'ETAT MEMBRE DE DESTINATION

Numéro : .....

☐ Refusé

☐ Accordé, valable jusqu'au : .....

Signature :